

Demande d'ouverture d'une buvette associative Temporaire dans une enceinte sportive (Maximum 10 par an)

- Votre demande devra nous parvenir au minimum 3 semaines avant la date de la manifestation

Nom de l'association :

Adresse :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation pour notre association susnommée d'ouvrir un débit de boisson temporaire,

à l'occasion de la manifestation :

Nature de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Du **au**

Heures prévues :

Tel : **Mail :**

Nous souhaitons rendre disponibles à la vente des boissons relevant des groupes 1 à 3 de la classification officielle des boissons.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'association,
le Président (ou le Vice-Président ou le Secrétaire)
(Prénom, Nom, qualité et signature), le